

# MAISON NEEL

Réaménagement de la maison NEEL  
Rue de Ranspach  
68470 HUSSEREN-WESSERLING

## MAITRE D'OUVRAGE:

Communauté de  
Communes de Saint-Amarin  
70, rue Charles de Gaulle  
68550 SAINT-AMARIN

## **C.C.T.P. - DEVIS DESCRIPTIF**

### **01 – GROS-OEUVRE**

Entreprise :  
(Cachet)

Date : **13 Novembre 2018**  
Modification n°1 le : **14 Juin 2019**  
Modification n°2 le : **06 Septembre 2019**

<b>ARCHITECTE :</b>	<b>Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG</b> 9, quai de Rotterdam ☎ 03.89.42.43.79	68110 ILLZACH Fax 03.89.43.17.43
<b>ECONOMISTE :</b>	<b>B.E. DENIS EURL</b> 5, rue Victor Schoelcher ☎ 03.89.33.18.80	68200 MULHOUSE Fax 03.89.33.18.81

## 0 - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

### 0-1 OBJET DU PRESENT DEVIS

Le présent devis descriptif a pour objet de définir les travaux du lot : **01 – GROS-OEUVRE** en vue du réaménagement de la maison NEEL pour le compte de Communauté de Communes de Saint-Amarin.

### 0-2 CONDITIONS D'EXECUTION

Tous les travaux ci-après indiqués devront être exécutés suivant les règles de l'art. Dans tous les cas, les matériaux et leur mise en œuvre devront répondre aux prescriptions des normes AFNOR (R.E.E.F.) des D.T.U. et du C.S.T.B. ou à défaut aux prescriptions des fabricants.

Le présent devis n'est pas limitatif.

L'entrepreneur devra prévoir tout ce qui est nécessaire au complet achèvement de son entreprise. IL sera tenu de se conformer aux instructions qui lui seront données par le Maître d'œuvre, au cours des travaux.

Les ouvrages qui ne seraient pas nommément précisés au devis descriptif, mais qui seraient figurés sur les plans ou qu'il serait indispensable d'exécuter, font partie intégrante des prestations de l'entrepreneur.

Il est précisé que les ouvrages à prévoir devront comprendre toutes les dépenses de fournitures, transports, transformations, pertes, mise en œuvre, frais généraux, bénéfiques, taxes etc...

Les devis descriptifs des autres corps d'état pouvant être consultés chez le Maître d'œuvre, l'entrepreneur du présent lot ne pourra se prévaloir du manque de renseignements concernant toutes les sujétions rencontrées au cours des travaux, ou d'omission dans son étude.

L'entreprise devra se rendre compte sur place de l'état existant et des conditions d'exécution et tenir compte de toutes les sujétions, car aucun supplément ne sera admis ultérieurement.

### 0-3 INSTALLATION DE CHANTIER

Seront à la charge de chacun des lots, les installations de chantier propres de l'entreprise, lui permettant l'exécution de ses travaux.

### 0-4 NETTOYAGE DU CHANTIER

Les entrepreneurs sont tenus de laisser propre le chantier en permanence. De plus après exécution des travaux, l'entrepreneur devra le nettoyage complet de ses ouvrages.

Si l'entreprise n'effectue pas les nettoyages demandés il sera fait appel à une entreprise extérieure aux frais de l'Entreprise concernée.

## 0-5 VERIFICATION DU DEVIS QUANTITATIF

Il est rappelé que le prix remis par l'entrepreneur est un prix global et forfaitaire.

Les quantités sont données à titre indicatif.

Il appartient à l'entrepreneur de vérifier celles-ci et de tenir compte dans son offre des éventuelles erreurs ou omissions relevées dans ce D.C.E.

Aucune réclamation ne sera admise après signature du marché.

## 0-6 TROUS SCELLEMENTS RACCORDS

Les trous de pattes à scellement ou analogues seront exécutés par le corps d'état intéressé.

Les trous et saignées à exécuter dans les maçonneries autres que celles en béton seront toujours à la charge du corps d'état intéressé par ses ouvrages.

Les scellements, rebouchements, calfeutrements, seront exécutés par le corps d'état intéressé par ses ouvrages.

Ces rebouchements seront en défoncé de 5 mm sur le nu fini des ouvrages.

Les raccords d'enduit sur ces scellements, rebouchements ou calfeutrements seront exécutés :

- ceux sur enduit ciment par le maçon
- ceux sur enduit plâtre par le plâtrier

## 0-7 NETTOYAGE DES VOIES PUBLIQUES

Les entrepreneurs devront prendre leurs précautions pour éviter de salir les voies publiques avec le passage des camions.

Leur attention est attirée à cet effet, sur l'application du paragraphe IV de l'article 471 du Code Pénal, relatif au nettoyage des chaussées et trottoirs souillés par les camions.

Les services de la voirie pourront effectuer eux-mêmes ces nettoyages si nécessaires, au compte de l'entreprise responsable.

## 0-8 DISPOSITIONS RELATIVES AU TERRAIN

L'entrepreneur reconnaît s'être parfaitement rendu compte, sur plan et sur place, de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des manœuvres d'engins et avoir fait à ce sujet les prévisions utiles en ce qui concerne la nature et l'importance des travaux.

L'entrepreneur ne sera admis à présenter de réclamation qu'elle qu'en soit la nature, du fait que le tracé ou l'implantation des ouvrages existants ou nouvellement créés l'oblige à prendre des mesures de protection.

L'entrepreneur devra prendre toutes dispositions pour qu'aucun dommage ne soit causé aux canalisations de toutes sortes ou ouvrages existants, ainsi qu'aux chaussées et bordures rencontrées pendant l'exécution des travaux.

L'entrepreneur supportera la responsabilité entière des dégâts qu'il pourrait occasionner.

En cas de détérioration, il supportera les frais de remise en état.

## 0-9 PLANS DE STRUCTURE

Les études et les plans d'exécution de structure seront réalisés par un bureau d'études de structures à la charge de l'entreprise.

## 0-10 SPECIFICATIONS PARTICULIERES GROS-OEUVRE

Les études de conception et les travaux d'exécution des ouvrages du présent lot sont à réaliser selon les règles de l'Art et les textes en vigueur et notamment le recueil des D.T.U. dont les N° suivent :

D.T.U.	12 -	Terrassements
	13-1	Fondations superficielles
	20 -	Maçonnerie, béton armé
	23-1	Parois et murs en béton banché
	25-1	Enduits aux mortiers de liant hydrauliques
	60-32,33,41	Canalisations en chlorure de polyvinyle
	81-1	Ravalement, maçonnerie
	et	Cahiers des charges spéciaux

ainsi que :

Règles de calculs - BAEL 90  
Neige et vent (NV65)  
PS 69 révisé 81  
Arrêté du 13-12-63 relatif aux mesures de sécurité concernant les échafaudages.

## SPECIFICATIONS PARTICULIERES A LA CHARGE DU GROS-OEUVRE

### 1 - **Installation de Chantier**

L'entreprise aura à sa charge toutes les installations de chantier nécessaire. (Voir PPSPS)

### 2 - **Percements - réservations - trémies**

L'entrepreneur doit les réservations demandées en temps opportun par les autres corps d'état, ainsi que les rebouchages.

### 3 - **Trait de niveau**

L'entrepreneur doit la mise en place des traits de niveau

### 4 - **Implantation du Bâtiment**

L'implantation sera faite par l'entreprise de Gros-œuvre ou par un géomètre à ses frais.

### **Prescriptions concernant les fondations**

Tous les fonds de fouilles exécutés pour recevoir du béton, seront soigneusement dressés et damés sans jarrets, ni irrégularités.

Les parois seront parfaitement dressées et, au besoin, blindées et étayées de telle façon qu'aucune coulée de terre ne puisse se produire pendant la mise en œuvre du béton.

Après exécution des semelles, longrines, maçonneries de fondations etc... reprise de terre et remblais parfaitement pilonnés par couches de 0,20 d'épaisseur maximum.

Les terres employées pour remblais devront être débarrassées des débris de masses gros cailloux, matières organiques putrescibles et gravois.

Sont dus également toutes les manutentions et mouvements de terre, déblais de maçonnerie et de toutes natures, nécessaires pour l'exécution de l'ensemble des travaux de terrassements, ainsi que l'enlèvement aux décharges de tous les excédents produits au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Dans le cas de présence d'eau stagnante ou non, dans les fouilles en rigoles ou en trous, l'entrepreneur aura à sa charge tous les travaux de pompage qui pourraient en résulter, notamment fourniture d'outillage, machines, matériel et main d'œuvre.

Ces sujétions font partie intégrante des prestations et devront être incorporées dans les prix unitaires.

### **Prescriptions concernant les bétons et bétons armés**

Tous les ouvrages en béton et béton armé seront réalisés conformément aux indications portées sur les documents graphiques.

Sauf indication contraire, les ciments pour béton armé seront de la classe CPJ-CEM II/B 32.5 dosé à 350 kgs/m<sup>3</sup>.

Les agrégats pour béton seront conformes aux normes NF P 18 301 et 18 304

Le sable pour béton sera du type d/o = 0,1/6,3 et les gravillons seront du type d/o = 6,3 / 25

Sauf précision contraire dans le courant du descriptif on admettra pour les bétons  $f_c 28 = 25 \text{ Mpa}$  et  $f_t 28 = 2,1 \text{ a}$

Le béton sera vibré mécaniquement pour qu'il pénètre parfaitement entre les armatures et les enrobe.

Si nécessaire, des prélèvements pourront être demandés par le Bureau de Contrôle à la charge de l'entreprise.

Les coffrages et étalements seront suffisamment résistants et rigides pour résister sans déformations, aux charges apportées par les bétons frais et aux efforts dus à la vibration.

Les coffrages « ordinaires » seront exécutés à l'aide de planches de bonne qualité. Les coffrages dits « soignés » seront exécutés à l'aide de contre-plaqué ou banches métalliques, et les parements seront livrés sans bullage, manque de laitance, trace de reprises, fers apparents ou autres défauts.

Les arêtes de béton ne devront pas être épaufrées. Si des parties d'ouvrage en béton ne présenteraient pas un aspect satisfaisant, il pourra être demandé à l'entrepreneur, sans supplément de prix, soit un enduit sur la surface totale d'un ouvrage considéré, soit même la démolition et réfection de cet ouvrage.

Les armatures seront au moment de la mise en place, sans traces de rouille non adhérentes ou de graisse. Le cintrage des armatures sera obtenu mécaniquement et à froid. Il sera fait emploi d'aciers doux, d'aciers crénelés tors ou carrons et de treillis soudé.

Les planchers et dallages auront une finition parfaitement plane et lisse, prête à recevoir un sol collé, conformément au D.T.U., sinon tout ragréage complémentaire sera à la charge du présent lot.

#### **Concernant les reprises de bétonnage**

A partir des contraintes architecturales imposées par les plans Architecte, l'entrepreneur soumettra au Maître d'œuvre avant établissement des P.A.C., les principes des arrêts de coulages et le détail des joints correspondants. Les plans P.A.C. préciseront les localisations des reprises de bétonnage des parements laissés apparents.

#### **Concernant le parement des surfaces coffrées**

Les parements soignés ouvrés coulés en place devant satisfaire à des exigences d'ordre décoratif auront les caractéristiques des parements soignés fins avec aspect comme mentionné sur les plans architectes.

#### **Concernant le traitement des parements apparents**

Dans le cas des bétons laissés « brut de décoffrage » ou lasurés et afin d'assurer que l'aspect des éléments présentant une fonction esthétique est bien celui demandé par l'architecte, une planche d'essais de dimension 3,00 x 3,00 environ, devra être réalisée dès le début du chantier. Ce voile témoin d'épaisseur similaire aux ouvrages sera un voile définitif devant être revêtu ; il comportera obligatoirement un joint de reprises horizontales et un joint de reprise vertical. L'échantillon accepté servira de référence pour les éléments et sera conservé et protégé jusqu'à la fin du chantier. Le ciment adopté (nature, teinte, provenance, dosage) sera celui pour tous les bétons avec parements apparents.

En cas de non-acceptation, les essais devront être prolongés.

Les parements restant apparents doivent être exempts de tous produits risquant de faire apparaître des taches.

Les bétons devant recevoir une lasure appliquée par l'entreprise de peinture, feront l'objet d'une réception des supports entre l'entreprise de peinture et l'entreprise du présent lot, en présence du Maître d'œuvre. Il sera établi un procès-verbal de réception.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## **Lot N°01 GROS-OEUVRE**

**NOTA:** L'entreprise devra se rendre compte sur place des travaux à effectuer.

Un échafaudage sera prévu au Lot 05

ECHAFAUDAGE, pour l'exécution des travaux et la protection des personnes, en extérieur.

L'entreprise aura à sa charge tous les échafaudages nécessaires à l'exécution de ces travaux et à la protection des personnes.

Les sections, plans d'exécutions et calculs de structure BA seront réalisés par un bureau d'études structure, à la charge du présent lot.

Les dimensions sont données à titre indicatives. Dans tous les cas, l'entreprise devra effectuer elle-même le calcul de dimensionnement des éléments de structure, en accord avec le M.O.

L'entretien régulier des installations communes de chantier sont à la charge du lot DEMOLITION/GROS-OEUVRE et comprennent : le nettoyage périodique, le renouvellement des consommables, les avances de paiement des consommations d'énergie, les réparations, etc..., mais refacturer au prorata.

### **BETON**

La mise en œuvre des bétons comprendra :

- Le vibrage soigné
- Les sujétions de reprises de bétonnage
- Les réservations diverses à la demande des autres lots
- Les sujétions résultant de l'intervention de l'électricien pour mise en place des tubes vides
- L'incorporation avant coulage d'accessoires divers fournis par les autres lots (douilles, platines, starts, etc..)
- L'incorporation d'adjuvants sera fournie à l'approbation de l'ingénieur conseil et du Maître d'œuvre
- Les façons des seuils dans les murs au droit des portes avec dessus formant glaci



MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°01 GROS-OEUVRE

- Le lissage soigné des dessus de murs et relevés devant rester apparents avec façon de pente à la demande
- Les arasements divers en collaboration avec les autres lots.

### COFFRAGE

- Les coffrages seront réalisés de façon à éviter les déformations sous la pression du béton
- La qualité des coffrages sera fonction de l'état de surface requis
- Les différents types de coffrages sont répertoriés dans les prescriptions techniques
- Les travaux annexes tels que ragréages, repiquage etc.. sont dus au titre de coffrage de façon à obtenir l'état de surface demandé
- Les arêtes saillantes seront réalisées avec chanfreins (poteaux et poutres)
- Larmiers en sous face de toutes les parties extérieures horizontales et en débord
- Les coffrages sont décomptés au m<sup>2</sup> suivant surface de murs, ouvertures déduites à 100%
- Le prix des voiles devra comprendre les coffrages d'ébrasements
- La façon de feuillures suivant croquis du lot menuiserie, à réaliser sur le périmètre des ouvertures
- La façon d'engravures en linteau pour stores extérieurs suivant croquis du lot menuiserie
- Les réservations diverses et engravures pour relevés d'étanchéité
- La pose d'huissieries banches fournies par le menuisier
- Ouvrages en porte à faux

### TOLERANCES ET ETAT DE SURFACES

- Les tolérances des ouvrages courants en béton et béton armé seront conformes aux Normes, règles professionnelles et D.T.U., sauf indications plus sévères dans le descriptif positionné
- Les états de surfaces des faces coffrées ou non, ainsi que les finitions des planchers, sont définis dans les prescriptions techniques générales.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°01 GROS-OEUVRE

### 1 INSTALLATION DE CHANTIER

#### 1.1 1 Installation de chantier

Installation de chantier pour la durée du chantier comprenant:

- aménagement d'un coin pour bureau et réfectoire dans le bâtiment comprenant tables et chaises, à déplacer au besoin, suivant l'avancement du chantier, compris protection des ouvrages existantes et neufs.
- panneau de chantier réglementaire
- condamnation provisoire des passages
- fermeture des circulations pour isolement de la zone chantier au public.
- WC de chantier à l'extérieur, compris raccordement
- électricité et eau de chantier à la charge de l'entreprise compris toutes sujétions.

**NOTA:** Les installations de chantier seront à laisser sur place jusqu'à la réception des travaux de tous les corps d'états.

**NOTA:** L'ensemble suivant prescription du PGC établi par le SPS

### 2 GROS-OEUVRE

#### 2.1 Dallage BA 15cm d'ép, en intérieur

##### 2.1 1 Fouilles pour dallage BA

En terrain de toutes natures, sur l'emprise du dallage, compris réglage de la plateforme, talutage y compris évacuation des terres excédentaires des fouilles, à la décharge, frais de transports, droits de décharge et toutes sujétions.

Niveau plateforme sous le tout-venant du dallage, soit -0.450m / Dallage fini (selon coupe et plan de masse)

Localisation

Accès vestiaires, Vestiaires Homme, WC PMR, DGT (des bureaux) & Bureaux de 1 à 3

##### 2.1 2 Remblai et reprofilage 30 cm

Remblai des vides de fouilles et reprofilage de la plate forme avant réalisation du dallage et comprenant :

- la fourniture, la mise en œuvre et le compactage d'un remblai tout venant sur 25 cm d'épaisseur environ
  - la fourniture et mise en œuvre de sable pour mise à niveau sur 5cm d'épaisseur environ et réalisation de couche de glissement
  - la réalisation des formes de pente dans le dallage
- y compris remblais autour des fondations et toutes sujétions.

*Mode de métré : au m<sup>2</sup>*

##### 2.1 3 Réseaux sous dallage diam 125mm

Fourniture et pose de tuyaux PVC assainissement pour évacuation des eaux usées

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°01 GROS-OEUVRE

comprenant :

- les fouilles en rigoles et l'évacuation des déblais à la décharge si nécessaire
- la pose des tuyaux PVC, compris coude, collier de fixations nécessaires, les jonctions scellées et pente réglementaire
- l'enrobage des fourreaux avec sable si nécessaire
- tout accessoires nécessaires pour réseaux en attente à +0.50m du dallage fini
- le remblai tout venant après pose des tuyaux, compactage soigné par couches de 20cm et grillage avertisseur
- le raccordement sur les réseaux en attente y compris toutes sujétions de réalisations..

Diamètre 125 mm pour E.U.

*Mode de métré : au ml*

### 2.1 4 Dallage sur terre plein ép.15 cm

Réalisation d'un dallage sur terre plein, d'épaisseur 15 cm, comprenant :

- **le béton type B, classe d'exposition XF1, classe de résistance C25/30**
  - le passage de conduites et tuyaux en attente.
  - la finition du parement supérieur type D3 soigneusement lissé destiné à rester apparent.
  - aciers HA et TS nécessaires
- y compris toutes sujétions de réalisation et de finition soignée.

*Mode de métré : au m<sup>2</sup>*

## 2.2 Réseaux EU sous dallage BA

### 2.2 1 Percement de soubassement en maçonnerie

Percement de soubassement en maçonnerie d'ép 52cm, pour passage des réseaux EU de 150mm de diam., compris repérage de réseaux, percement et carottage avec finition soigné, rebouchage au mortier finition lisse, chargement et évacuation des gravats et toutes sujétions de réalisations.

### 2.2 2 Sciage du dallage BA

Tranchées pour réseaux EU dans dallage BA de 15 cm d'ép. env., sur une largeur de 40cm, y compris sciage soigné du dallage, fouilles de la couche de forme, chargement et évacuation à la décharge, frais de transports, droits de décharge et toutes sujétions.

### 2.2 3 Réseaux sous dallage diam 125mm

Fourniture et pose de tuyaux PVC assainissement pour évacuation des eaux usées comprenant :

- la pose des tuyaux PVC, compris coude, collier de fixations nécessaires, les jonctions scellées et pente réglementaire
- l'enrobage des fourreaux avec sable si nécessaire
- tout accessoires nécessaires pour réseaux en attente à +0.50m du dallage fini
- le remblai tout venant après pose des tuyaux, compactage soigné par couches de 20cm et grillage avertisseur

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°01 GROS-OEUVRE

- le raccordement sur les reseaux existants dans la cave  
y compris toutes sujétions de réalisations..

Diamètre 125 mm pour E.U.

*Mode de métré : au ml*

- 2.2 4 Rebouchage de dallage sur ép.15 cm  
Rebouchage des tranchées dans le dallage sur terre plein, d'épaisseur 15 cm, comprenant :
- le béton type B, classe d'exposition XF1, classe de résistance C25/30
  - le passage de conduites et tuyaux en attente.
  - la finition du parement supérieur type D3 soigneusement lissé destiné à rester apparent.
  - aciers HA et TS nécessaires
- y compris toutes sujétions de réalisation et de finition soignée.

Largeur : 40cm

*Mode de métré : au ml*

### 2.3 Ouverture dans un mur de 52cm d'ép

Démolition d'un mur intérieur

- 2.3 1 Démolition d'un mur de 52cm d'ép  
Démolition d'un mur intérieur de 52cm d'ép, comprenant :
- déposes et évacuations de la porte ce trouvant dans ce mur
  - démolition complète du mur
  - sciage soigné au droit des murs et fondations conservés
  - raccord de chape au sol
  - étaieement durant les travaux
  - dressement des tableaux
  - chargement et évacuation des gravats vers un centre de recyclage sans limitation de distance
  - frais de mise en décharge
- y compris toutes autres sujétions de réalisation.

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Fax: 03.89.38.23.14

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°01 GROS-OEUVRE

Poteau métallique

### 2.3 2 Percement et fouilles pour fondations

Création d'une fouilles pour semelles isoler, comprenant :

- sciage de la dalle BA, compris chargement et évacuation
  - la réalisation à la pelle pour les semelles filantes
  - la finition propre du fond de fouille
  - l'évacuation des déblais à la décharge publique
  - blindage provisoire si nécessaire
- y toutes sujétions

Dimensions : 0.60 x 0.60 x 1.00m ht

### 2.3 3 Semelles BA de 60 x 60 x 100 cm ht

Réalisation de semelles isoler coulées en pleine fouille comprenant :

- béton de gros béton coulé en pleine fouille pour ancrages des semelles en fond de fouilles
  - **béton type E, classe d'exposition XC2, résistance C25/30**
  - l'utilisation éventuelle de coffrage vertical ordinaire dans le cas de sur largeur du terrassement dû à des éboulements liés à la nature du terrain
  - le coulage du béton au tube plongeur et surdosage en ciment de 50 kg/m<sup>3</sup> dans le cas de présence d'eau
  - les armatures HA nécessaire
- y compris toutes sujétions

Dimensions : 0.60 x 0.60 x 100 m ht

*Mode de métré : au m<sup>3</sup> théorique*

### 2.3 4 Poteaux métalliques ht 3.00 m

Fourniture et pose de poteaux métalliques HEA 140. avec sabots de fixations en pied à fixer sur fondation en béton, platine de fixations en en tête pour fixations des poutres HEA (compté au poste suivant), compris carotages et percements nécessaires pour atteindre la fondations, fixations et ancrage nécessaires et toutes autres sujétions de mise en oeuvre.

L'ensemble en acier galvanisé à chaud SF 1/2H

Hauteur : 3.00 m env.

**NOTA:** Epaisseur et section des aciers à la demande en fonction des avis techniques, normes et notes de calcul, écartement suivant avis techniques.

*(Suivant plans de détail de l'Architecte)*

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°01 GROS-OEUVRE

Poutre métallique

### 2.3 5 Poutres métalliques

Fourniture et pose de poutres métalliques HEA 180, avec fixations sur platine en attente (compté au poste précédent), compris fixations nécessaires, ancrage sur mur existant avec enrobage de 15cm min, et toutes autres sujétions de mise en oeuvre.

L'ensemble en acier galvanisé à chaud SF 1/2H

Teinte au choix du M.O.

Longueur : 5.55m env

**NOTA:** Epaisseur et section des aciers à la demande en fonction des avis techniques, normes et notes de calcul, écartement suivant avis techniques.

*(Suivant plans de détail de l'Architecte)*

## 2.4 Rebouchage d'ouverture intérieur

### 2.4 1 Rebouchage d'ouverture de 90/220 - ép 52cm

Rebouchage d'une ouverture de 0.90 x 2.20 m ht, sur 52cm d'épaisseur, comprenant:

- brique d'agglomérer en béton hourdé au mortier pour rebouchage soignée de l'ouverture

- chargement et évacuation des gravats vers un centre de recyclage, sans limitation de distance

- frais de mise en décharge

y compris toutes autres sujétions de réalisation.

Localisation

entre Salon et Dégagement

### 2.4 2 Rebouchage d'ouverture de 90/220 - ép 17cm

Rebouchage d'une ouverture de 0.90 x 2.20 m ht, sur 17cm d'épaisseur, comprenant:

- brique d'agglomérer en béton hourdé au mortier pour rebouchage soignée de l'ouverture

- chargement et évacuation des gravats vers un centre de recyclage, sans limitation de distance

- frais de mise en décharge

y compris toutes autres sujétions de réalisation.

Localisation

entre Caves et Entrée

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°01 GROS-OEUVRE

### 2.5 Modification d'ouverture sur mur extérieur de 52 cm d'ép.

#### 2.5 1 Modification d'ouverture de 1.25 x 2.18m ht

Modification pour création d'une fenêtre de 0.90 x 1.29 m ht comprenant:

- dépose et évacuation de la porte de 1.25 x 2.18 m ht
- démolition de l'appuis dans mur de 52 cm d'ép. en brique avec découpe soignée
- modification et reprise du linteau
- linteau préfabriqué type STAHLTON
- rebouchage sur linteaux
- dressement des tableaux et raccords de crépis à l'extérieur
- étalement durant les travaux
- fermeture provisoire par panneaux OSB
- chargement et évacuation des gravats vers un centre de recyclage sans limitation de distance
- frais de mise en décharge

y compris tous raccords et toutes sujétions de réalisations.

Localisation

sur entrée

### 2.6 Agrandissement d'ouverture sur mur extérieur de 52 cm d'ép.

#### 2.6 1 Agrandissement pour porte de 1.25 x 2.52 m ht

Percement pour création d'une porte de 1.25 x 2.52 m ht comprenant:

- dépose et évacuation du châssis de 0.90 x 1.29 m existant, de la tablette bois et des volet extérieur
- démolition soignée d'une allège dans mur de 52 cm d'ép. en brique avec découpe soignée
- sciage soigné des tableaux pour agrandissement d'ouverture
- reprise des linteaux
- linteau préfabriqué type STAHLTON
- dressement des tableaux et raccords de crépis à l'extérieur
- raccords de chape au sol
- étalement durant les travaux
- fermeture provisoire par panneaux OSB
- chargement et évacuation des gravats vers un centre de recyclage sans limitation de distance
- frais de mise en décharge

y compris tous raccords et toutes sujétions de réalisations.

Localisation

Sur les entrées

#### 2.6 2 Agrandissement pour porte de 1.70 x 2.18 m ht

Percement pour création d'une double porte de 1.70 x 2.18 m ht comprenant:

- dépose et évacuation du châssis de 1.40 x 0.60 m ht existant, de la tablette bois et des volet extérieur
- démolition soignée d'une allège dans mur de 52 cm d'ép. en brique avec découpe soignée
- sciage soigné des tableaux pour agrandissement d'ouverture

MAISON NEEL - Réaménagement de la maison NEEL

Rue de Ranspach 68470 HUSSEREN-WESSERLING

Communauté de Communes de Saint-Amarin

70, rue Charles de Gaulle

68550 saint-amarin

Tel: 03.89.82.60.01

Fax: 03.89.38.23.14

E-mail : cc-stamarin@cc-stamarin.fr

Stéphane HERRGOTT Architecte DPLG

9, quai de Rotterdam

68110 ILLZACH

Tel: 03.89.42.43.79

Fax: 03.89.43.17.43

BE DENIS

5, rue Victor Schoelcher

68200 MULHOUSE

Tel: 03.89.33.18.80

Fax: 03.89.33.18.81

## Lot N°01 GROS-OEUVRE

- reprise des linteaux
  - linteau préfabriqué type STAHLTON
  - dressement des tableaux et raccords de crépis à l'extérieur
  - raccords de chape au sol
  - étaieement durant les travaux
  - fermeture provisoire par panneaux OSB
  - chargement et évacuation des gravats vers un centre de recyclage sans limitation de distance
  - frais de mise en décharge
- y compris tous raccords et toutes sujétions de réalisations.

Localisation

sur rampe vers cave

### 2.7 Agrandissement d'ouverture sur mur intérieur de 29 cm d'ép.

2.7 1 Agrandissement pour porte de 1.40 x 2.10 m ht

Percement pour création d'une porte de 1.20 x 2.10 m ht comprenant:

- sciage soigné des tableaux pour agrandissement d'ouverture
  - reprise des linteaux et dressement des tableaux
  - linteau préfabriqué type STAHLTON
  - raccords de chape au sol
  - étaieement durant les travaux
  - chargement et évacuation des gravats vers un centre de recyclage sans limitation de distance
  - frais de mise en décharge
- y compris tous raccords et toutes sujétions de réalisations.

Localisation

entre Salon et Sàm

## 3 ETUDES DE STRUCTURE

3.1 1 Etudes de structure

Les études de structure seront exécutés par un bureau d'études structure et comprendront les plans d'exécutions et le dimensionnement des ouvrages.